



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00328

Numéro SIREN : 790 664 999

Nom ou dénomination : 360 TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2015 sous le numéro de dépôt 8354

360 transports

3 allée des érables

94410 Saint Maurice

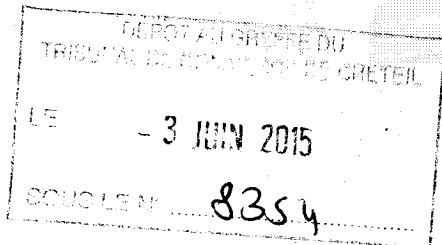
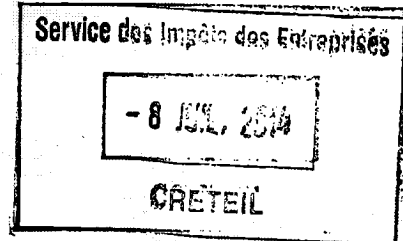
RCS CRETEIL : 790 664 999

TRIBUNAL

CRETEIL

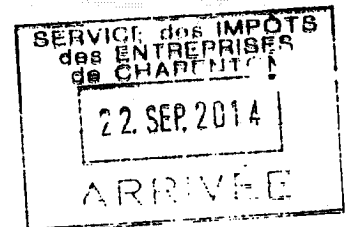
25 NOV. 2014

20140536



Saint Maurice,

Le 4 mai 2014



REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013

Je soussigné, M. BOUDIAF, agissant en qualité de gérant de la société à responsabilité limitée à associé unique « 360 Transports » dont le siège social est à Saint Maurice au 3 allée des Erables, demander à titre exception de reporter la date de clôture du 1^{er} exercice initialement prévue le 31 décembre 2013, à la date du 30 septembre 2014.

En effet, dans le cadre du démarrage de mon activité, la mise en place de l'organisation de la gestion de ma société a pris beaucoup plus de temps.

Pour cette raison, je sollicite de votre bienveillance, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2014, le délai de clôture de l'exercice 2013 ainsi que toutes les formalités y attachées.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente,

15/10/14

ORDONNANCE

Nous, Présidente du Tribunal de Commerce de Créteil,
assistée de Madame le Greffier ;

Vu la requête enregistrée le 25 NOVEMBRE 2014 sous le n° 2014
O 536 qui précède et les motifs y exposés ;

Attendu qu'aucune suite n'a été donnée à la demande de pièces
en date du 27 novembre 2014,

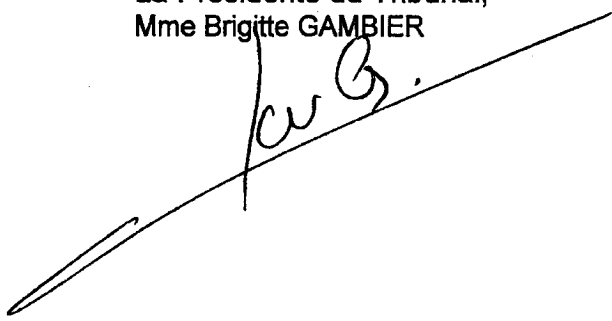
Rejetons la demande de la société 360 TRANSPORTS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le
numéro 790 664 999, celle-ci visant à une modification au Registre du
Commerce et des Sociétés et non un report d'Assemblée Générale.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce
Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 15,46 euros
TTC (dont TVA à 20%).

Fait à Créteil, le 8 06 2015

La Présidente du Tribunal,
Mme Brigitte GAMBIER



Le Greffier

